



Kolly Nicolas

Regroupement des services sociaux communaux

Cosignataires : 0

Date de dépôt : 26.08.19

DSAS

Dépôt

J'ai appris que des réflexions sur une éventuelle révision de la loi sur l'aide sociale (LASoc) seraient en cours et celles-ci viseraient notamment un regroupement par district des services sociaux. Si cela est avéré, il m'apparaît qu'il s'agit d'une solution contre-productive, dans la mesure où elle irait à l'encontre du principe de subsidiarité. Il est absolument nécessaire de maintenir des services sociaux de proximité qui connaissent les personnes concernées et qui sont donc le plus à même de suivre ces personnes de manière adéquate.

Au vu de ce qui précède, je remercie le Conseil d'Etat de bien vouloir répondre aux questions qui suivent :

1. Est-il exact qu'il y a actuellement une réflexion par rapport à une révision de la LASoc qui viserait le regroupement des services sociaux par district ? Si oui, quels sont les arguments pour proposer ce type de regroupement ?
2. Les commissions sociales communales pourraient-elles être maintenues ?
3. Ce regroupement permettrait-il de maintenir le pouvoir d'appréciation dont disposent les communes en matière d'aide sociale ?
4. Quel est le calendrier par rapport à la révision de la LASoc ?

—